



CAMPING du DOMAINE DE BOULET

Campsite of Domaine de Boulet

LIVRET D'ACCUEIL 2025

Welcome guide 2025

www.domaine-de-boulet.fr



Bienvenue au Domaine de Boulet !

Dans un écrin de verdure et en bord d'étang, le Domaine vous invite à vivre un séjour 100% connecté à la nature. Toute notre équipe s'engage à rendre votre séjour agréable et reste disponible pour répondre à vos besoins.

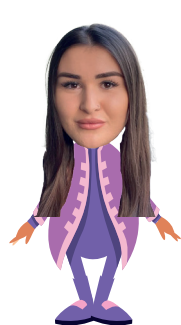
Nous vous souhaitons de passer un agréable séjour !

Welcome to the Domaine de Boulet !

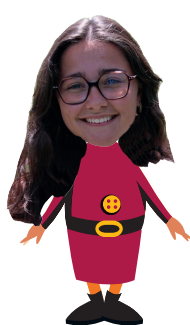
Nestled in a lush green setting by the pond, the Domaine invites you to enjoy a stay fully connected with nature. Our whole team is dedicated to making your stay as pleasant as possible and is here to help whenever you need.

We wish you a pleasant stay !

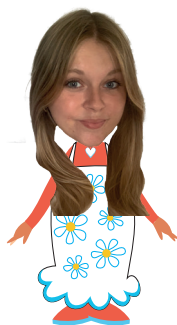
L'ÉQUIPE



Sabrina
Accueil



Malory
Entretien



Maelia
Entretien



Stéphane
Espaces verts



Morgane
Assistante de gestion



Véronique
Co-coordinatrice



Mikael
Co-coordonateur

SOMMAIRE

• INFORMATIONS PRATIQUES / Practical informations	3
Réception / Reception desk	3
Services / Services	4
• PLAN DU CAMPING / Campsite map	5
• CENTRE NAUTIQUE et CAFETERIA / Nautical center and snack	6
Horaires / opening hours	
Activités / activities	
• AUX ENVIRONS / Nearby	7
Commerces et services / Shops and services	
Restaurants / restaurants	
• IDÉES DE SORTIES / Outing ideas	8
Visites culturelles, sites naturels, activités sportives, découvertes en famille, parcs d'attraction, piscines, cinémas	
Cultural visites, natural sites, sport activities, family discoveries, amusement parks, swimming pools, cinemas	
• MARCHÉS ET VENTES DIRECTES À LA FERME / Markets and farm gate sales	10
• NUMÉROS D'URGENCE / Emergency numbers	11
• RÈGLEMENT INTÉRIEUR / House rules	Annexe

INFORMATIONS PRATIQUES

Practical informations

RÉCEPTION / Reception

Toute l'équipe du Domaine du Boulet est heureuse de vous accueillir du 28 juin au 30 septembre 2025

The entire team at Domaine du Boulet is happy to welcome you from June 28 to September 30, 2025



JUILLET ET AOÛT

Du lundi au vendredi : 10h00 - 12h00 et 16h00 - 19h00

Samedi et dimanche : 10h00 - 12h00 et 15h00 - 19h00

SEPTEMBRE

Du lundi au vendredi : 10h00 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Samedi : 14h00 - 18h00

☎ +33 2 99 69 63 23 ou +33 2 99 69 70 69

CHALET BOIS / Wooden chalets

La gestion est assurée par la conciergerie "tout en un"

Management is handled by the conciergerie « tout en un »

Contact Natacha Lespagnol : +33 6 74 74 10 79

GARDIENNAGE / Guarding

En dehors des heures d'ouverture de 19h à 8h,

Outside opening hours, from 7 PM to 8 AM

Contacter Walden security services : + 33 6 04 11 62 01

Une surveillance du site est assurée de nuit

The site is guarded at night



SERVICES

Locations de vélos (VTC ou VTT) / Bike rentals

1 heure / 1 hour	6 €
2 heures / 2 hours	10 €
½ journée / half-day	12 €
Journée complète / full-day	15 €



Espace buanderie

Jeton lave-linge / Washing machine token	4 €
Jeton sèche-linge / Dryer token	5 €



Location draps / Bed linen rental

Drap simple / single sheet	10 €
Drap double / double sheet	13 €



Location case réfrigérée / refrigerated locker rental

2 €/jour



Pour les locations de matériel : paiements par chèque ou espèces.

For equipment rentals, payments accepted by check or cash.

Sur prêt / on loan

- Adaptateur / plug adapter (caution 40 €/ deposit 40€)
- Sèche-cheveux / hair dryer
- Lit bébé, chaise haute, baignoire / baby crib, high chair, baby bathtub,
- Mini-four / toaster oven
- Jeux / games
- Livres / books

En vente / for sale

- Cartes postales / postcards
- Coffret 54 balades en Pays de Rennes / hiking guide

En libre-service / self-service

- Documentation touristique / tourist information

GESTION DURABLE / SUSTAINABILITY

- aire de recyclage pour les emballages et le verre / recycling area for packaging and glass
- composteur près du bloc sanitaire / compost bin near the sanitary block
- lumières à détection sauf pour les miroirs des salles de bain / energy-saving motion-sensor lights (except above bathroom mirrors),
- boutons poussoirs pour économiser l'eau / water-saving push-button taps

Merci de nous aider dans la bonne gestion du site / Thank you for helping us manage the site responsibly

FOODTRUCKS

Des foodtrucks sont présents sur le site.
Planning à consulter à l'accueil du camping

Food trucks on site.
Schedule available at the campsite reception

SATISFACTION ?

Faites nous part de votre avis sur
votre séjour / Let us know what you
thought of your stay



<https://forms.office.com/e/rJt8NxQrSJ>

CAMP MARABOUT

PLAN D'EVACUATION

SANITAIRES

ABRI
GROUPES

CAMP
MARABOUT

BASE NAUTIQUE
CAFETERIA
location de matériel
nautique

POSTE
BAIGNADE

ENTREE

CH04 CH05 CH06
CH01
CH02
CH03

P52 53
50 51
48 47 46 P45 44
38 39 P40 P41 P42 P43
R37 R36 R35 R34 R33 R32 R31
R24 R25 26 27 R28 R29 R30
M22 R21 20 R19 R18 R17 R16
9 10 11 12 13 14 15
8 7 6 5 4 3 2 1
54 55 56

Evacuation / sécurité



Extincteur d'incendie
Extinguisher for fire



Borne d'incendie
Fire hydrant



Itinéraire d'évacuation
Evacuation way



Point de rassemblement
Assembly point



Station stockage eau
Transformateur local



Compteur de coupure eau
Transformateur local



Local TGBT
TGBT Local



Local transformateur
Transformateur local



Défibrillateur
defibrillator AED

Emplacements &
Hébergements



Chalet 4 pers.
Cottage 4 people



Emplacements nus
Bare pitches



Chalet 6 pers.
Cottage 6 people



Huttes en bois
Wooden huts



Résidents
Resident



Zone groupes
Group area



Cabane table
Accueil vélo
Bicycle cabin

Services



Accueil
Reception



Accès plage
Beach access



Pétanque



Parking



Club nautique
Nautical Club



Ping-pong



Sanitaires
Sanitaries



Aire de jeux
Playground area



Poubelle
Dustbin 5

CENTRE NAUTIQUE

Nautical center

Ouvert du 28 juin au 30 septembre 2025

Open from June 28 to September 30, 2025

Locations : kayak, pédalo, paddle et voiles

Cours particuliers : dériveurs, catamaran, ou planche à voile

Stages tout l'été pour toutes et tous



JUIN ET SEPTEMBRE

Du lundi au vendredi : 16h00 - 18h00

Samedi : 14h00 - 18h00

Dimanche : 14h00 - 19h00

JUILLET ET AOÛT

Du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 et 13h30 - 19h00

Week-end et jours fériés : 14h00 - 19h00

☎ 02 99 69 70 69



CAFETERIA

Snack

Ouvert du 28 juin au 30 septembre 2025

Open from June 28 to September 30, 2025

Glaces, sodas, cafés, thés, barres chocolatées, cookies et madeleines

Ice cream, soft, coffee, tea, chocolate bars, cookies and madeleines



JUIN ET SEPTEMBRE

Mercredi : 13h30 - 18h00

Samedi : 14h00 - 18h00

Dimanche : 14h00 - 19h00

JUILLET ET AOÛT

Du lundi au vendredi : 9h00 - 19h00

Week-end et jours fériés : 14h00 - 19h00

☎ 02 99 69 70 69



AUX ENVIRONS

Nearby



COMMERCE ET SERVICES / SHOPS AND SERVICES

À 2 km - Feins : Café, tabac, journaux, relais courrier-colis, dépôt de pain (ouvert le matin)

Café, tobacco, newspapers, postal service, bread depot (open in the morning)

À 5 km - Montreuil-sur-Ille : Carrefour Contact / carburants / tous commerces centre-ville / gare SNCF

supermarket / fuel / all town center shops / railway station

À 9 km - Sens-de-Bretagne : Intermarché, Carrefour express / carburants / tous commerces centre-ville

supermarkets / fuel / all town center shops

À 11 km - Saint-Aubin d'Aubigné : Super U, Biocoop / carburants / tous commerces centre-ville

supermarket, organic supermarket / fuel / all town center shops

À 16 km - Combours : Hyper U, Intermarché, Lidl, Carrefour Express, Biocoop / carburants / tous commerces centre-ville / gare SNCF

supermarkets, organic supermarket / fuel / all town center shops / railway station

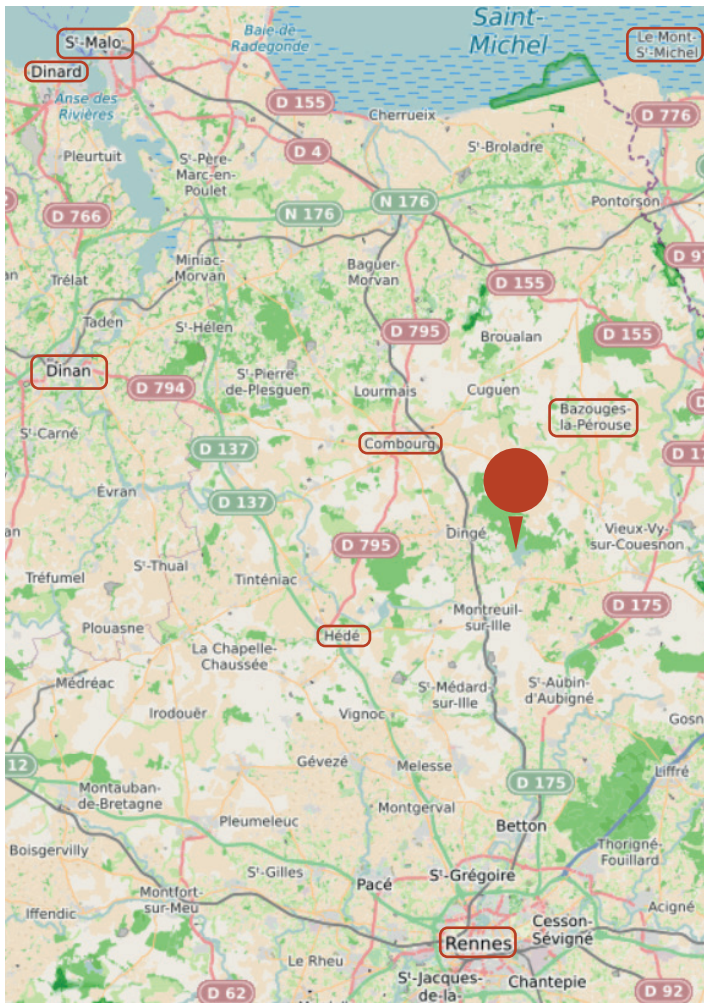
À 17 km - Melesse : Super U, Lidl / carburants / tous commerces centre-ville

supermarkets / fuel / all town center shops

RESTAURANTS

- Montreuil-sur-Ille : La Guinguette de Chanclin, La Fabrique (pizza), Chez Myriam
- Saint-Aubin d'Aubigné : Le Petit Godet, Inbox (kebab, pizza), Civan kebab
- Saint-Médard-sur-Ille : L'Ecluse tropicale
- Marcillé-Raoul : Le Relais de la Gravelle
- Sens-de-Bretagne : No limit (pizza, crêperie), Kebab breton
- Combours : crêperies, pizzerias, kebabs, restaurants traditionnels
- Saint-Germain-sur-Ille : Le Bistrot St Germain
- Guipel : Un Café des Possibles
- Hédé-Bazouges : pizzeria, restaurants traditionnels

IDÉES DE SORTIES / OUTING IDEAS



VISITES CULTURELLES / CULTURAL TOURS

À 40 min Rennes, Ville d'Art et d'Histoire
Le Parlement de Bretagne, la Cathédrale Saint-Pierre, les maisons à pan de bois, le Couvent des Jacobins, le Parc du Thabor, le Musée des Beaux-Arts, les Champs Libres...

À 40 min Fougères, Ville d'Art et d'Histoire
Le Château médiéval et le CIAP La Coursive

À 45 min Le Mont Saint-Michel, Patrimoine Mondial de l'UNESCO : Le village, l'abbaye, les remparts

À 45 min Dinan, Ville d'Art et d'Histoire
Le Château, la Tour de l'Horloge, la Basilique Saint-Sauveur, le tombeau de Bertrand Duguesclin, le Port, le Jerzual, les maisons à pan de bois...

À 15 min Bazouges la Pérouse, Petite cité de caractère®
Ateliers d'artistes et Jardins de La Ballue

À 18 min Combourg, Petite Cité de caractère® et Berceau du Romantisme : Le Château de François-René de Chateaubriand et le Lac Tranquille

À 20 min Hédé-Bazouges - La Maison du Canal
L'histoire du canal, les maisons éclusières et la vie des éclusiers

À 25 min Saint-Aubin-du-Cormier, Petite cité de caractère®
Vestiges du château médiéval

À 30 min Bécherel, Cité du Livre, Petite cité de caractère®
La Maison du Livre et le Château de Caradec

À 30 min Maen Roch (Saint-Brice-en-Cogles)
Rocher Portail, le Château des Sorciers

À 30 min Dol de Bretagne, Petite cité de caractère®
La cathédrale, le circuit des remparts, le Menhir du champ Dolent

À 1heure Saint-Malo, Cité corsaire
Les remparts, les forts, l'îlot du Grand Bé, la Tour Solidor, les rochers sculptés, le Manoir de Jacques Cartier...

À 1 heure Dinard, Ville d'Art et d'Histoire
Station balnéaire du 19^e siècle, le Casino, la Promenade du clair de lune, 407 villas classées...

SITES NATURELS / NATURAL SITES

- **Le Canal d'Ille-et-Rance** (Montreuil-sur-Ille)
- **La Vallée du Couesnon** (Vieux-Vy-sur-Couesnon)
- **Les Mines de Brais** (Vieux-Vy-sur-Couesnon)
- **Le Marais de Sougeal** (Sougeal)
- **Les sentiers de randonnée du Val d'Ille-Aubigné**
(www.valdille-aubigne.fr/rando)
- **Traversée de la Baie du Mont Saint-Michel**

DÉCOUVERTES EN FAMILLE / FAMILY DISCOVERIES

- **Parc zoologique de la Bourbansais** (Pleugueneuc)
- **Grand Aquarium** (Saint-Malo)
- **Enigma Park** (Janzé)

PISCINES / SWIMMING POOLS

- **Centre aquatique Aquacia** (Combourg)
- **Piscine Dolibulle** (Dol-de-Bretagne)
- **Piscine intercommunale** (Liffré)
- **Centre Aquatique Coglé'O** (Maen Roch)
- **Centre aquatique L'Aquatatis** (Fougères)
- **Piscine municipale** (Cesson-Sévigné)
- **Aquatonic** (Saint-Grégoire)
- **Aquaouest** (Pacé)
- **Piscine olympique Bréquigny** (Rennes)

PARCS D'ATTRACTION / AMUSEMENT PARKS

- **Cobac Parc** (Lanhélin)
- **L'Ange Michel** (Saint-Martin-de-Landelles)

CINÉMAS

- **Cinéma Chateaubriand** (Combourg)
- **Cinéma Saint-Michel** (Liffré)
- **Le Triskell** (Betton)
- **Mega CGR** (La Mézière)

ACTIVITÉS SPORTIVES / SPORT ACTIVITIES

- **Kayak ou paddle sur le canal** (Guinguette de Chanclin - Montreuil-sur-Ille)
- **Karting, Soccer, Bowling...** (Cap Malo - La Mézière / Melesse) - voir p.25 du livret estival
- **Escalade - Base de plein air du Couesnon**
(Mézières-sur-Couesnon)
- **Accrobranche – RécréNature - Forêt de Villecartier**
(Bazouges-la-Pérouse)
- **Patinoire Le Blizz** (Rennes)
- **Centres équestres :**
 - **Alliance Nature** (Feins)
 - **Les chevaux du Bel Air** (Montreuil-le-Gast)
 - **L'orée** (Gahard)
 - **Le Domaine d'Albizia** (Melesse)

LES MARCHÉS / MARKETS

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUNDI	Combourg (14 km, 17 min)	Sens-de-Bretagne (8 km, 9min)
MARDI	Saint-Aubin-d'Aubigné (9 km, 11 min) Dinard (58 km, 54 min) Saint-Malo (55 km, 57 min)	Montreuil-sur-Ille - de 16h à 19h (4 km, 4 min)
MERCREDI	Dinard (58 km, 54 min) Saint-Grégoire (28 km, 27 min) Saint-Malo (55 km, 57 min)	Montreuil-Le-Gast (14 km, 18min) Cesson-Sévigné (27 km, 29 min) Chevaigné (15 km, 17 min) Saint-Malo (55 km, 57 min)
JEUDI	Melesse (15 km, 21 min) Dinan (38 km, 43 min) Fougères (43 km, 40 min)	Bazouges-sous-Hédé - de 16h30 à 19h (16 km, 17 min)
 VENDREDI	Liffré (20 km, 22 min) Saint-Malo (55 km, 57 min)	
SAMEDI	Cesson-Sévigné (27 km, 29 min) Rennes – Place des Lices (31km, 40 min) Dinard (58 km, 54 min) Dol-de-Bretagne (32km, 34 min) Fougères (43 km, 40 min)	
DIMANCHE	Liffré (20 km, 22 min) Betton (20 km, 22 min) Cancale (57 km, 55 min) Saint-Lunaire (62 km, 56 min)	



VENTES DIRECTES À LA FERME

Brasserie Minimum - Montreuil-sur-Ille (4,8km)

A la brasserie sur rendez-vous : 07 80 02 96 83

Le verger de Coudréaux - Feins (5,6km) - Samedi de 9h à 12h

Dans le M'ille - Montreuil-sur-Ille (6,2km) - Mercredi et
Vendredi de 16h à 19h et Samedi de 9h30 à 12h30

Ferme réveille tes sens - Sens-de-Bretagne (6,2km) - sur commande

Le vivier des saveurs - marché de producteurs - Gahard
Vendredi de 15h30 à 19h et samedi de 9h30 à 12h (11,7km)

Brasserie Drao - Melesse (12,7km) - Vendredi de 14h à 18h

Ferme des Ecrannes - Saint-Aubin d'Aubigné (13,8km)
Mercredi de 16h à 19h

Bréti'Graines - Saint-Aubin-d'Aubigné (13,8km)

Retrait des commandes Mercredi de 16h30 à 18h30

Le petit bouillon - Gahard (13,8km) - Cueillette sur rendez-vous

Fromagerie de l'Illet - marché de producteurs - Saint-Aubin-
d'Aubigné (13,9km) - Samedi de 9h30 à 12h30

L'épicerie du P'tit Gallo - Montreuil-le-Gast (14,9km)
Mercredi de 14h à 19h, Vendredi de 16h à 19h, Samedi de 9h à 12h

Biotaupes - Vignoc (16,6km) - Mardi de 16h30 à 19h

Pradenn - Melesse (18,1km) - Vendredi de 16h à 19h

Les paniers de l'aulne - Langouët (18,8km) - Lundi, Mercredi,
Vendredi de 15h30 à 19h et Samedi de 9h30 à 12h30

Le marché de Millé - Melesse (20,8km) - Mercredi de 16h à 19h

Les légumes de Valbo - La Mézière (22,2km)
Mercredi et Vendredi de 15h30 à 19h et Samedi de 9h30 à 12h30

PROCEDURE D'URGENCE RISQUE INCENDIE

Prévention :

- Interdiction formelle de faire du feu
- **Les barbecues au charbon de bois sont interdits**, sauf dans les barbecues en dur prévus à cet effet pour les chalets en bois
- Ne jamais laisser une casserole ou une poêle sans surveillance

En cas de départ de feu :

- Donnez l'alerte immédiatement :
 - **Composez le 18 ou le 112** (Pompiers)
 - Alerte la réception au 02 99 69 70 69 ou la permanence de nuit au 06 04 11 62 01
- Évacuez la zone vers **le point de rassemblement** indiqué sur le plan du camping.
- Ne retournez jamais en arrière pour des effets personnels



EMERGENCY PROCEDURE: FIRE RISK

Prevention :

- Absolutely no fires.
- **Charcoal barbecues are prohibited**, except in fixed barbecue areas for the chalets only.
- Never leave pots or pans unattended.

If a fire starts:

- Alert immediately:
- **Call 18 or 112** (Fire Department).
- Inform campsite reception or staff.
- Evacuate to **the assembly point** indicated on the campsite map.
- Do not return for personal belongings.

PROCEDURE D'URGENCE RISQUE INCENDIE

- Sécurisez vos tentes, auvents, objets extérieurs
- Coupez vos équipements électriques
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur
- Évitez les arbres, structures métalliques, plans d'eau
- Ne circulez pas en véhicule ou à pied hors urgence
- En cas d'alerte « vigilance rouge » : une évacuation sera organisée



EMERGENCY PROCEDURE STORM / SEVERE WEATHER

- Secure tents, awnings, and outdoor items
- Turn off all outdoor electrical devices
- Take shelter in a solid building
- Stay away from trees, metal structures, and water
- Do not walk or drive unless it is an emergency
- In case of a 'red alert' warning: an evacuation will be organized

NUMÉROS D'URGENCE / EMERGENCY NUMBERS

☎ 15

SAMU

Urgences médicales
Joignable 24h/24

☎ 17

POLICE SECOURS

Police et gendarmerie

☎ 18

SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de
péril et un accident concernant
des biens ou des personnes et
obtenir leur intervention rapide

☎ 112

**NUMÉRO D'URGENCE
EUROPÉEN**

Si vous êtes victime ou
témoin d'un accident

**LES NUMÉROS
À CONNAÎTRE
EN CAS D'URGENCE**

Les numéros d'appel d'urgence
permettent de joindre
gratuitement les secours

☎ 114

**NUMÉRO D'URGENCE POUR
LES PERSONNES SOURDES
ET MALENTENDANTES**

Accessible par visioconférence,
tchat, SMS et fax pour contacter le
15, 17 et 18.

Application "Urgence 114"
disponible sur Android et iOS

02 41 48 21 21

**CENTRE
ANTI-POISONS**

☎ 115

SAMU SOCIAL
Signaler une personne
à la rue en difficulté

☎ 3114

**PRÉVENTION
SUICIDE**

02 23 22 00 00
**SPL EAU DU BASSIN
RENNAIS**

eaudubassinrennais.fr

0811 010 212
EDF

Ne touchez à rien !
Contactez l'urgence dépannage électrique
collectivités locales 24h/24 et 7j/7.

☎ 3919

VIOLENCES FEMMES INFO

Gratuit et anonyme
Accessible de 9h à 19h du lundi au samedi



DÉFIBRILLATEURS

- ➔ A l'intérieur du centre nautique
- ➔ Sur le bâtiment des sanitaires du camping





Bienvenue au Domaine de Boulet

- 1 Centre nautique
- 2 Plage
- 3 Accueil camping
- 4 Chalets
- 5 Camp Marabout
- 6 Cale de mise à l'eau
- 7 Circuit de randonnée 6,5 km
- 8 Parcours de pêche de la carpe de nuit
- 9 Sentier d'interprétation
- 10 Observatoire ornithologique
- 11 Aire de jeux
- 12 Toilettes



RÈGLEMENT INTÉRIEUR / SITE RULES

Camping du Domaine de Boulet La Bijouterie 35440 FEINS

Camping 3 étoiles – 62 emplacements Ouverture 2025 du 27 juin au 30 septembre

Propriété de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dont le siège est situé 1, La Métairie 35520 MONTREUIL LE GAST, et géré par les agents de la Communauté de communes.

1. CONDITION D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer, et à séjourner sur le terrain de camping, il faut y avoir été autorisé par le gestionnaire ou son représentant, qui a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur.

Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'acceptation des dispositions du présent règlement et l'engagement de s'y conformer. Nul ne peut y élire domicile.

2. FORMALITÉS DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans le terrain de camping doit, au préalable, présenter au gestionnaire ou son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police.

Les mineurs non accompagnés de leurs parents ou d'un représentant légal ne seront pas admis sur le terrain de camping.

En application de l'article R. 611-42 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, le gestionnaire est tenu de faire remplir et signer par le client de nationalité étrangère, dès son arrivée, une fiche individuelle de police.

Les données personnelles ainsi collectées sont notamment : le nom et les prénoms, date et lieu de naissance, la nationalité, le domicile habituel de l'étranger, le n° de téléphone et l'adresse électronique, la date d'arrivée au sein de l'établissement et la date de départ prévue. Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur la fiche d'un adulte qui les accompagne.

3. INSTALLATION

L'hébergement de plein air et tout le matériel y afférant doivent être installés à l'emplacement indiqué conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant, et les raccordements électriques doivent répondre à la norme CE.

4. BUREAU D'ACCUEIL

Ouvert aux heures indiquées à l'accueil du camping situé au Domaine de Boulet – 35440 FEINS.

En période de fermeture, s'adresser au centre nautique situé au Domaine de Boulet – 35440 FEINS.

On trouvera au bureau d'accueil tous les renseignements sur les services du terrain de camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

Un système de collecte et de traitement des réclamations est tenu à la disposition des clients.

5. CLASSEMENT ET TARIFICATIONS

Le camping est classé en 3 étoiles. Il comprend 62 emplacements dont 18 emplacements en catégorie "loisirs" et 44 en catégorie "tourisme". Un plan de l'ensemble des installations est affiché à l'accueil, ainsi que la tarification de l'ensemble des prestations.

Les redevances sont payées au bureau d'accueil. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. A ces redevances s'ajoute la taxe de séjour. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées et d'occupants sur le terrain.

Les tarifs sont communiqués aux clients dans les conditions fixées par le Conseil communautaire du Val d'Ille - Aubigné et consultables à l'accueil.

En cas de remise de badge ou de clefs, le dépôt d'une pièce d'identité et d'une caution est demandée. Celle-ci sera restituée lors du départ du campeur.

6. HORAIRES D'ACCÈS AU CAMPING

Le camping est ouvert chaque année sur une période de 7 mois d'avril à octobre. Les dates et horaires d'accueil sont fixés chaque année par arrêté de Président de la Communauté de communes.

Les dates et horaires d'ouverture sont affichés au bureau d'accueil.

En dehors de ces horaires, les campeurs et résidents doivent stationner sur le parking extérieur au terrain qui leur est réservé ?

7. MODALITÉS DE DÉPART ET RÈGLEMENT

Les clients sont invités à prévenir le bureau d'accueil de leur départ dès la veille de celui-ci. Les clients ayant l'intention de partir avant l'heure d'ouverture du bureau d'accueil doivent effectuer la veille le paiement de leur séjour.

8. BRUIT ET SILENCE

Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner les voisins.

Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Les fermetures de portières et de coffres doivent être aussi discrètes que possible.

Le silence doit être total entre 23 heures et 7 heures.

9. VISITEURS

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans le camping sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent, tout en respectant le présent règlement. Les prestations et installations du terrain de camping sont accessibles aux visiteurs. Toutefois, l'utilisation de ces équipements peut être payante selon un tarif affiché au bureau d'accueil.

Les voitures des visiteurs sont interdites dans le terrain de camping.

10. CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules motorisés doivent rouler à une vitesse limitée à 10km/h et respecter les panneaux de signalisation.

La circulation est interdite dans le terrain de camping entre 23 heures et 7 heures, excepté pour les chalets par l'accès dédié.

Ne peuvent circuler dans le terrain de camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant.

Le stationnement doit se faire uniquement sur l'emplacement attribué, et ne doit pas entraver la circulation, ni empêcher l'installation de nouveaux arrivants.

11. TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping, et de ses installations, notamment des sanitaires. Il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux.

Les « caravaniéristes » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet.

Les ordures ménagères, les déchets de toute nature et les papiers doivent être déposés dans les poubelles.

Le tri sélectif est obligatoire.

Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage.

L'étendage du linge ne doit jamais être fait à partir des arbres.

Les plantations et décorations florales doivent être respectées.

Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches et de faire des plantations.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser le sol.

Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au sol ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.

L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le campeur l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

12. SÉCURITÉ

Se référer au plan figurant page 5

Le camping fait l'objet d'une surveillance 24/24, 7 jours / 7.

Les modalités de contact sont précisées dans le livret d'accueil et affichées à l'extérieur du bureau d'accueil et du centre nautique.

a) Incendie :

Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits.

Les barbecues au charbon sont strictement interdits en dehors des espaces prévus à cet effet. Seuls les planchas et autres modes de réchauffage électrique et gaz sont autorisés, se référer aux consignes de sécurité affichées dans le camping et à l'accueil.

En cas d'incendie, se référer à la procédure affichée à l'accueil du camping et incluse dans le livret d'accueil transmis à votre arrivée.

Le camping est équipé d'un mégaphone, dès signalement vous devez vous rendre au point de rassemblement qui se trouve devant l'accueil camping, vous ne devez jamais opérer un demi-tour.

Sur le point de rassemblement restez calme et attendez les consignes.

Les extincteurs sont utilisables en cas de nécessité.

Les résidents ont l'obligation de contrôler des alimentations gaz et la date de validité des tuyaux de branchement. A défaut, les tuyaux doivent être remplacés par des tuyaux inox à durée illimitée. Les attestations de contrôle seront à fournir à la Communauté de communes avant l'ouverture du camping.

b) Vol.

La direction est responsable des objets déposés au bureau et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. L'utilisateur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte. Les clients sont invités à prendre les précautions habituelles pour la sauvegarde de leur matériel.

c) Autres

Le site du Domaine de Boulet possède deux défibrillateurs situés sur le bâtiment des sanitaires du camping et au centre nautique.

Une trousse de secours de première urgence se trouve au bureau d'accueil ;

Les piscines gonflables sont interdites sur les emplacements du camping.

La procédure relative aux risques météorologiques est affichée à l'accueil du camping et incluse dans le livret d'accueil transmis à votre arrivée.

Le camping est équipé d'un mégaphone, dès signalement vous devez vous rendre au point de rassemblement qui se trouve devant l'accueil camping, vous ne devez jamais opérer un demi-tour.

Sur le point de rassemblement restez calme et attendez les consignes.

13. INTERDICTION DE FUMER

En application du décret n°2006 1386 du 15 novembre 2006 il est interdit de fumer dans les lieux couverts et fermés affectés à un usage collectif (sanitaires, ...)

14. LES ANIMAUX

Les animaux domestiques sont autorisés sur le camping et dans les chalets, sous condition que le propriétaire présente le carnet de vaccination à jour ou le passeport européen de l'animal. Sans ce document, l'accès au camping ou au chalet sera refusé. Le chien devra être tenu en laisse et le chat ne devra pas divaguer. Les chiens et animaux ne doivent pas être laissés en liberté, ni même enfermés au camping, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables. Leur comportement ne doit pas nuire à la tranquillité, à la sécurité et à la propreté du camping. Leurs déjections doivent être ramassées par leur propriétaire.

Les chiens de première catégorie « chiens d'attaque » (pit-bulls...) et de 2ème catégorie « chiens de garde et de défense » (rottweiler et types...) sont interdits.

Pour les NAC (nouveaux animaux de compagnie), une demande d'autorisation préalable doit être formulée au moment de la réservation.

15. DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Un tri sélectif des déchets est obligatoire, un espace de containers spécifiques ainsi qu'un espace de compostage sont à disposition des campeurs et résidents.

Pour des motifs écologiques et environnementaux, utilisez l'Eau qui est un bien commun, de manière responsable. Nous vous invitons à n'utiliser que des produits n'ayant que peu d'impact sur l'environnement et de préférence de label "vert".

16. JEUX

Afin de ne pas nuire à la tranquillité des campeurs, un espace jeux pétanque est mis à disposition.

Aucun jeu violent ou gênant ne peut être organisé à proximité des installations.

Le bureau d'accueil ne peut être utilisé pour les jeux mouvementés.

Les enfants doivent toujours être sous la surveillance de leurs parents.

17. AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping et au bureau d'accueil. Il est remis au client à sa demande.

18. INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra oralement ou par écrit, s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

En cas de litige, le client pourra saisir la Communauté de Communes pour mise en place d'une médiation. Cette saisie devra être réalisée par LRAR à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Mise à jour du présent règlement : juin 2025



WWW.DOMAINE-DE-BOULET.FR



Andouillé-Neuville
Aubigné Feins Gahard
Guipel Langouët
La Mézière Melesse
Montreuil-le-Gast
Montreuil-sur-Ille
Mouazé
Saint-Aubin-d'Aubigné
Saint-Germain-sur-Ille
Saint-Gondran
Saint-Médard-sur-Ille
Saint-Symphorien
Sens-de-Bretagne
Vieux-Vy-sur-Couesnon
Vignoc

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÔLE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
1 La Métairie - 35520 Montreuil-le-Gast
Tél. 02 99 69 86 01
Mail contact@valdille-aubigne.fr

DOMAINE DE BOULET
La Bijouterie 35440 Feins
Tél. 02 99 69 70 69
Mail contact@domaine-de-boulet.fr

